

Bientôt Noël... le temps des cadeaux...

Un peu en avance sur le calendrier, notre Directeur régional a choisi le CTPS du 6 décembre pour garnir avec une brutale délicatesse le pied sapin. Nous n'avons pas été déçus! Lui non plus d'ailleurs, tant la délégation CGT avait décidé de ferrailler avec détermination.

Notre déclaration liminaire (voir page suivante) s'était voulue très explicite sur le sens de notre présence à ce CTP: il s'agissait d'une part de vérifier si la concertation avait encore un sens, d'autre part de défendre coûte que coûte l'intérêt des personnels.

Après avoir demandé et obtenu l'aval de la DG, **Papa-Noël René** nous offre deux fermetures de services avec effet 2012: la BSI de Foix fusionnée avec AX-les-Thermes et la Division de midi-Pyrénées Sud expulsée et relogée dans les locaux de la DR.

Conformément au protocole relatif aux réorganisations et à leurs conséquences, nous considérons cependant que ces mesures auraient dû faire l'objet d'une phase préliminaire d'information et ne pouvaient revêtir un caractère décisionnel tant qu'elles n'avaient pas été soumises au CTP Central. Or, il se trouve que le CTPC du 13 décembre prochain comporte bien à l'ordre du jour la fermeture de Foix BSI. Rien par contre concernant la Division.

Nous avons en conséquence demandé au Père-Noël de rentrer son traineau et ses rennes à l'étable en attendant des jours meilleurs.

La CGT, rejointe par FO, a refusé de voter sur ces deux points essentiels (à noter que Solidaires avait opté pour le boycott). Via le Bureau national, nous allons saisir officiellement la DG sur cette question fondamentale de procédure. Afin de bien illustrer ce que la CGT entend d'une concertation préparée, étayée et objective nous avons décidé de publier in extenso dans ce dernier bulletin de l'année notre argumentaire relatif à l'avenir de la Division d'Auch (contribution distribuée en séance à toute la parité administrative et soumise au débat). Vous pourrez aisément vous faire une idée précise de la mauvaise foi et de l'arbitraire de nos interlocuteurs et du travail de la CGT. Pour ce qui concerne Foix, notre démarche relevait de la même stratégie.

Dans les deux cas, la CGT a développé un point essentiel:

le sort des femmes et des hommes socialement, professionnellement et psychologiquement impactés. Quel gâchis! Quel mépris!

A qui le tour demain? Division d'Albi? Brigades d'Albi, Millau, Gaud et Tarbes? Rien n'est sûr mais tout reste possible.

Nul doute dans ces conditions que les risques « psycho-sociaux »

figureront encore longtemps en bonne place dans le Document Unique.



En attendant, Bonnes fêtes de fin d'année à tous-tes.

CGT - SECTION DOUANES MIDI-PYRENEES

DECLARATION PREALABLE AU CTPS DR DU 6 DECEMBRE 2010

Monsieur le Président,

Sans doute vos oreilles bourdonnent-elles encore de l'exaspérante symphonie pour percussions et sifflets qu'ont exécuté avec maestria les représentants du personnel lors du CTPS DI du 9 novembre dernier.

Nous en convenons, ce n'était pas du Mozart.

Mais cette partition contemporaine était finalement la réponse au dialogue social que vous menez de concert avec la DG, caractérisé par **une assourdissante nullité!**

Au moment où l'avenir même des CTPS DR pourrait être remis en question, la CGT a décidé de participer à cette réunion non sans avoir décliné la première convocation. Notre démarche est doublement justifiée.

- **L'ordre du jour d'abord:** il concerne directement le devenir de certains services et de leur personnel. Qu'il s'agisse du déplacement de la Division Midi-Pyrénées Sud prélude, ici comme ailleurs, à un probable démantèlement, de la fusion des unités surveillance ou des modifications d'horaires d'ouverture au public.

Pour justifier certaines migrations, il vous est récemment arrivé d'évoquer la nécessaire « **densification** » dans l'occupation des locaux.

Ce qui pourrait rapidement se densifier, c'est l'incompréhension et la contestation des personnels. Vous en serez responsable. Ne perdez pas de vue que les douaniers de Midi-Pyrénées viennent de démontrer ces trois derniers mois un niveau de mobilisation record et constant dans le mouvement social.

Sur tous ces points, nous aurons des questions à poser et des propositions à faire.

- **La vocation du CTPS DR ensuite:** souhaitez-vous son maintien ou sa disparition? Du traitement que vous ferez de nos arguments et propositions dépendra la réponse.

Nous présenterez-vous des projets ouverts et amendables ou des décisions irrévocables pré-validatées par la DG?

Par votre attitude vous aurez l'occasion de prouver soit que les CTPS DR ont toujours un sens, soit de confirmer qu'ils ne servent définitivement à rien. Dans ce dernier cas vous aurez contribué à détruire le peu d'initiative dont disposent encore les Directions régionales et à creuser davantage leur tombe.

Nous sommes aujourd'hui bien loin du concept de tranquille navigation « au fil de l'eau » chère au DG FOURNEL. Dans les services et à tous niveaux, ce sont des flots impétueux qui nous conduisent au naufrage. Où va la douane? Qui tient la barre? Vers quel CAP? Avez-vous des réponses?

Ne restera-t-il bientôt de notre administration qu'une pellicule présumée comique pour des salles aussi obscures que notre avenir?

Quand elle n'a plus que des « **éléments de langage** » à proposer à l'encadrement pour répondre aux éventuelles sollicitations médiatiques, il est tragique de constater à quel degré zéro la DG nous entraîne.

Lors des Césars 2012, il n'est pas impossible que la DGDDI figure en bonne place dans la séquence larmoyante « **hommage aux disparus** ».

Nous ferons tout pour l'éviter.

Et vous, que ferez-vous? Fataliste sans doute, vous subissez l'inexorable dépouillement des Directions Régionales de leurs dernière prérogatives résiduelles et la pesante tutelle des DI, menacées elles mêmes par les CSP, Chorus et autres Cirius. Les DR ne seraient-ils

devenus que des agents immobiliers ou des syndics de copropriété sur fond de chasse à l'ETPT?

C'est en tout cas ce que nous ressentons tant votre mission principale paraît être aujourd'hui de supprimer des mètres carrés de « **Surface Utile Nette** » et les agents qui vont avec.

Même la sacro-sainte Performance, de plus en plus relative et contestable, ne nous sauvera pas du naufrage. Pire, elle pourrait l'accélérer.

Nous vous l'affirmons avec gravité: nous atteignons la zone critique et pour reprendre une expression courante, « **nous arrivons à l'os** ».

Pour autant, n'en déplaise à **Dany BOON**, les douaniers et la CGT ont encore « **des choses à déclarer** ». Et ce n'est pas de la **Comédie**! Entendez les. Il en est encore temps.

la CGT a demandé pour cette réunion l'application stricte de l'article 19 du règlement intérieur, à savoir: « l'avis avant chaque vote de tous les membres ayant voix délibérative ». Cela afin d'impliquer une parité administrative trop souvent indifférente, unanime, distraite...ou somnolente. Où nous avons découvert avec soulagement qu'ils pouvaient recouvrer l'usage de la parole... mesurée, retenue, auto-censurée, certes. Mais audible quand même. La rééducation complète sera longue...

Monsieur Cinéma... A 18h00, après plus de 4 heures d'échanges graves et tendus, le Directeur a cru bon de tenter une digression culturelle sur le prochain film de Dany Boon (que nous avons évoqué dans notre déclaration préalable). Il est vrai que la DG demande par note officielle du 23/11 à ses DR de passer le message en interne. Un seul mot nous est venu (il devra être acté au PV): **Indécent!**

Voyant que nous menacions de quitter illico la salle, il a préféré sagement refermer le dossier.



Transfert du siège de la division de Midi-Pyrénées Sud sur Toulouse **CONTRIBUTION AU DEBAT DE LA CGT DOUANES MIDI-PYRENEES**

(dans les encarts jaune, les 6 arguments du DR – en regard, les éléments de réflexion opposés par la CGT)

1- La division de Midi-Pyrénées Sud dont le siège, actuellement situé à Auch, est compétente sur les départements de l'Ariège, du Gers et des Hautes-Pyrénées.

OUI MAIS... La division de Midi-Pyrénées Sud, dont le siège est actuellement situé à Auch, est compétente sur les départements de l'Ariège, du Gers et des Hautes-Pyrénées.

Cette situation remonte à 1995 où, après l'intégration des CI, la décision de transférer le siège de la division de Midi-Pyrénées Sud de Toulouse — où elle se trouvait alors — vers Auch a été prise.

Il est à souligner que depuis cette date, et pendant 15 ans, cette organisation sur un périmètre géographique dans un premier temps plus étendu (sud de la Haute-Garonne avec Gaud), avec un réseau routier qui pourtant n'avait pas été rénové, à une époque où Internet n'existait pas et où demeuraient des brigades de montagne désormais disparues (Saint-Girons, Saint-Lary) n'a jamais mis en évidence le moindre dysfonctionnement.

FAUX! Le service de la division de Midi-Pyrénées Sud qui compte 4 agents (1 A+ ; 1 A officiant à 50% ; 1 B+ à 90% ; 1 B à 80% qui sera à 60% à compter du 01/01/2011, soit 3,1 ETP) est installé dans des locaux privés. Le loyer actuel est de 9.400€

2- Le service de la division de Midi-Pyrénées Sud qui compte 3 emplois (effectif de référence 2010), est installée dans des locaux privés.
Le loyer actuel est de 11.040 € et le ratio est de 20,82m²/agent.

et le ratio de 15,62m²/agent.

Par ailleurs, le relogement du bureau des Douanes d'Auch, également installé dans des locaux privés au coût annuel de 21.300€, semble rendu nécessaire et ce pour deux raisons:

- du fait que leur superficie n'est plus adaptée à un effectif réduit de 60% ces deux dernières années,
- de par la volonté du propriétaire de les reprendre à la fin du bail,

aussi, une solution immobilière globale, aussi fructueuse au plan de l'organisation qu'en termes d'économies budgétaires, cumulerait les avantages.

3- Son transfert sur le site de Toulouse répond à un double objectif: rationaliser l'organisation des services et répondre aux impératifs de gestion budgétaire.

FAUX ! En revanche, le transfert de la division sur le site de Toulouse présentera le double inconvénient de désorganiser le service par la démobilisation de savoir-faire et de compétences tout en ayant un impact limité, voire négatif sur la gestion budgétaire — le transfert de trois agents dans les locaux de la direction régionale ne densifiant que de manière extrêmement limitée cette dernière.

Le dispositif social d'accompagnement ne permettant l'amortissement du déménagement qu'au terme de deux années au minimum, le coût tant humain que social et écologique des déplacements ainsi multipliés sans compter l'incidence en termes d'aménagement du territoire sont également à intégrer dans la réflexion.

FAUX! Malgré l'amélioration globale des infrastructures routières en Midi-Pyrénées, l'implantation du Chef divisionnaire de Midi-Pyrénées Sud à Toulouse, position plus centrale dans la circonscription n'apportera aucune amélioration pour les déplacements sur l'ensemble de la division : en effet, il sera logé au cœur d'une métropole régionale en développement et de plus en plus engorgée.

4 - Grâce à un meilleur réseau routier au départ de Toulouse, l'implantation du chef divisionnaire de Midi-Pyrénées Sud à Toulouse, position plus centrale dans la circonscription, facilitera ses déplacements sur l'ensemble de la division et en particulier sur les unités et service de Foix et Ax les Thermes dans l'Ariège, département très sensible en matière de lutte contre la fraude en raison de sa proximité avec l'Espagne et l'Andorre.

De fait, aucun gain notable ne sera apporté pour les déplacements sur les unités et services de Foix et Ax les Thermes dans l'Ariège, département très sensible en matière de lutte contre la fraude en raison de sa proximité avec l'Espagne et l'Andorre mais où l'implantation d'un CSD assure le management de proximité.

5 - Les déplacements sur le Gers et les Hautes Pyrénées ne seront guère impactés par cette nouvelle implantation.

FAUX! Par contre, Les déplacements sur les Hautes-Pyrénées et surtout sur le Gers seront fortement impactés par cette nouvelle implantation¹, notamment au regard du CVA, service en contact avec une profession viticole sensible, dont les difficultés sont en pleine recrudescence et où l'affectation prochaine d'un IR3 nouvellement promu aura à souffrir considérablement de l'éloignement du chef divisionnaire.

FAUX! La métropolisation de l'échelon « division » aura sans aucun doute un effet négatif en termes de perception d'un management de proximité sur des services implantés sur les « territoires » midi-pyrénéens et de représentation auprès des organismes professionnels ou autorités départementales.

6 - Les compétences du chef divisionnaire de Midi-Pyrénées Sud demeurent inchangées. Le transfert pourrait s'effectuer au 1er trimestre 2012.

Les compétences du Chef divisionnaire de Midi-Pyrénées sud demeurant inchangées, le bénéfice du transfert envisagé, compte tenu de tout ce qui précède, a toutes les chances de ne pas être au rendez-vous, voire d'être totalement contre-productif.

La perspective d'un transfert au 1^{er} trimestre 2012 réserve le temps nécessaire à l'étude sérieuse du relogement conjoint du bureau des Douanes d'Auch et du service de la Division dans les locaux laissés vacants à la Trésorerie d'Auch banlieue, qui cumule tous les avantages (immeuble domanial dont le loyer budgétaire sera inférieur au coût locatif actuel du seul bureau des douanes, locaux fonctionnels pour deux services distincts et en parfait état, câblage existant, espace suffisant pour ménager une salle de réunion, enceinte fermée pour les véhicules de service, accès handicapés, toilettes H/F, mise à disposition possible dès avril 2011) pour peu qu'une approche globale de la question soit adoptée.

Il est à noter que dans toutes les hypothèses, le coût des déplacements sera supérieur en cas de transfert de la division à Toulouse.

¹ De manière globale, sauf à considérer que tous les déplacements du chef divisionnaire se feraient sur l'Ariège, le coût en déplacements est supérieur dans l'hypothèse d'un transfert de la division à Toulouse

Ce coût sera alourdi d'autant que les chefs de services se déplaceront au siège de la division (conseils de division par exemple) avec le temps passé dans les ralentissements que cela impliquera.

Partant du principe que le chef divisionnaire est attendu essentiellement sur le terrain et compte tenu des moyens de communication modernes, sa présence à la Direction n'excède pas 1 fois par semaine en moyenne, ce qui lissé sur l'année, ne fait toujours pas pencher la balance en faveur du transfert de la division d'Auch vers Toulouse.

Ci-dessous, compte rendu des élus CGT au CHS GERS du 30 novembre 2010 très explicite sur la question

Relogement des services des Douanes à Auch - Compte rendu CGT

Dans le cadre de la mise en place de la DLU au 1er janvier 2011, les représentants CGT demandent à M. SUTRA, TPG, ce que deviendront les locaux laissés vacants, notamment la Trésorerie d'Auch Banlieue située avenue de Lorraine.

M. Sutra indique qu'en sa qualité de chargé de la politique immobilière de l'État il s'est préoccupé de cette question, notamment parce qu'il a été saisi depuis plusieurs mois par la DRDDI qui recherchait des locaux pour ses services.

Il note que cette administration est logée dans le privé moyennant un loyer significatif et que les locaux de la trésorerie Auch-Banlieue ont été proposés à la Direction régionale de Toulouse. Il précise que cette proposition, si elle est acceptée, permettra à la Douane de ne plus payer de loyer. Elle n'aurait dans cette hypothèse qu'un loyer budgétaire qui sera très inférieur à ce qu'elle paie actuellement.

Il souligne que les locaux, qui seront disponibles à la mi-mars 2011, sont « *magnifiques, sans aucun travaux à faire* ». Il confirme au chef divisionnaire des Douanes l'existence d'un câblage et d'emplacements fermés pour les véhicules de service.

Il est donc dans l'attente de la réponse de la douane (visite des locaux prévue courant décembre) et ajoute que si la douane refuse « ça va devenir compliqué » puisque l'immeuble est occupé en partie par les services sociaux.

*Avant le vote sur cette question et alors que le DR ne peut nous communiquer le gain réel de « **densification d'occupation** » induit par la « **déportation** » (manifestement le calcul n'avait pas été fait), la CGT demande une suspension de séance.*

*Après calculs savants hors CTP dans les bureaux du 1er étage, nous avons enfin appris que les **702 m2 de Surface Utile Nette (SUN)** de la DR étaient occupés par 44 agents, soit un ratio de 15,95m2/agent. Avec l'arrivée de la Division d'Auch et de ses 3 agents, le ratio passerait à 14,93m2 (ou à 15,6 m2 si non remplacement IMI et secrétariat CHS).*

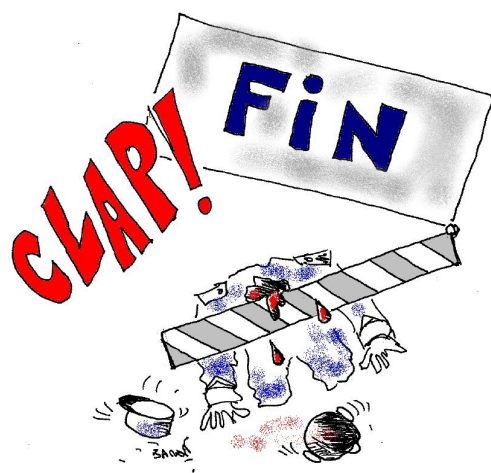
Sachant en outre que la SUN peut être augmentée ou diminuée (en bougeant les cloisons et la vocation des surfaces), que le logement de fonction du DR (140 m2) est hors normes (pour mémoire depuis la jurisprudence Gaymard: 80 m2 par famille + 20m2 par enfant à charge), que la moyenne de SUN par agent doit obligatoirement se situer entre 12 et 13 m2 (horizon 2013), combien d'agents faut-il affecter à la DR pour répondre au SPSI (Schéma Prévisionnel de Stratégie Immobilière) piloté par les Préfectures et France Domaines?

Vous avez 10 secondes pour répondre...

*Calcul impossible pour cause de paramètres à géométrie variable! Question subsidiaire: combien vaut un douanier de la Division d'Auch pour **Papa-Noël René** en terme de stratégie immobilière?*

Réponse: entre 0,35 et 1 m2. Tout ça pour ça!

Dany BOON, au secours! Ils sont devenus fous!



Etude maintien division Midi-Pyrénées Sud à Auch

	Avantages au maintien sur site Trésorerie Auch-Banlieue	Incidence d'un déménagement à Toulouse
Au regard de l'organisation	Regroupement sur un site unique des services douaniers d'Auch. Pas de surcoût de déplacements Accès chef lieu de préfecture aisé Conservation d'un management de proximité par rapport aux zones sensibles et en période de profondes mutations. Aspect symbolique du management des services Métropole / territoires. Localisation sur les territoires en phase avec les services sur lesquels l'autorité de la division s'exerce et avec les instances où le divisionnaire représente le DR Maintien d'un service d'administration d'Etat en territoire (Schéma régional d'AT)	Unité de site : Rapprochement de la division de la Direction mais qui ne sera pas totalement réalisé (Albi) et qui ne règle pas la question du maintien de loyers très importants (RR / SRE) Aucun gain en termes de déplacement voire alourdissement des frais Accès / sortie métropole toulousaine difficile (embouteillages, stationnement) impliquant un coût écologique et humain important. Sites sensibles isolés et déplacements à prévoir Métropolisation du management perçue comme une centralisation administrative avec un faible degré d'implication au plan local.
Au regard des personnels	Conservation des savoirs et des savoir-faire Protection des personnels (santé, motivation, vie familiale, sort de l'agent Berkani vulnérable).	Conservation des savoirs et savoir-faire aléatoire Mise en place d'une cellule sociale (DR, AS, DI voire cellule sociale nationale) Gestion de surnombres (difficultés organisationnelles prévisibles, Cat. A), formations d'adaptations aux fonctions, bilans de compétence... OU Coût des indemnités de mutation et coût humain ultérieur à prévoir Coût écologique des déplacements des personnels qui suivront leur poste
Au regard des locaux	Locaux immédiatement disponibles et fonctionnels proposés par le responsable de la politique immobilière de l'Etat dans le département. Locaux parfaitement aux normes Pas de travaux à prévoir Câblage existant Possibilité de services distincts Accès handicapés Emplacement pour les véhicules administratifs fermé la nuit Modularité possible pour tenir compte des missions (développement activité Gers en cours)	Question du relogement du bureau d'Auch demeure entièrement posé (coût annuel 21.300 €) Aucune certitude de possibilité de relogement adapté dans l'immédiat et risque d'avoir à supporter ultérieurement d'importants travaux. Très faible densification de la Direction régionale (incidence de l'implantation de trois agents supplémentaires sur le ratio d'occupation de la DR à préciser) Coût d'un déménagement plus éloigné. Surcoût avec le déménagement décalé du bureau d'Auch
Au plan financier	Economies immédiates (loyers, chauffage au gaz)	Echéance éloignée à rapporter au coût des loyers mis en avant. Aucun bénéfice en terme de déplacement voir incidence négative (flux périphérie vers centre) Coûts ultérieurs à prévoir (indemnités de mutation, formations, déménagement, travaux, coût humain)
Pour conclure	Rapidité d'exécution avec un coût humain et matériel réduit Conformité aux préconisations du SPSI avec l'aval du responsable de la politique immobilière de l'Etat dans le département Conformité au Schéma régional d'AT (Préfecture de Région)	Faible densification de la DR pour un coût budgétaire et humain important

Aussi bien pour la « déportation » de la Division Midi-Pyrénées Sud que pour la fermeture de Foix BSI et sa fusion avec Ax (supprimant au passage 3 emplois), la CGT a opposé le non respect de la procédure « modernisation » issue du *protocole national*. A savoir et dans l'ordre, une phase de concertation locale avec le chef de service, une prise de contact individuelle avec les agents pour connaître leurs situations personnelles, un CTPS d'information non délibératif, un

CTPC validant les projets et enfin un CTPS mettant **au vote** la fermeture de services avec ouverture d'un préavis de 12 mois. La qualité du travail et les performances de la BSI de Foix reconnues par le DR (tout comme celles de la Division d'Auch) ne pèsent pas lourd face à la machine à démanteler. AX intégrera les nouveaux locaux (domaniaux) à l'automne 2011 et la fusion avec Foix devrait intervenir en 2012. Le bureau de Foix pourrait bénéficier d'un réaménagement à partir des locaux libérés par la brigade.

La comédie terminée, la CGT n'en restera pas là. Les débats ont prouvé que la finalité réelle est bien de supprimer des emplois, RGPP oblige. Le prochain CTPC à la DG le 13 décembre 2010 sera l'occasion pour nos représentants nationaux de dénoncer ces coups de force d'un Directeur (et des autres), qui ne fait même plus semblant de croire à l'utilité de concertations locales.

HORAIRES D'OUVERTURE BUREAUX: « On est là mais on est fermé ! »

Sur la modification des horaires de bureaux (BFCI et BFCIOD) mettant en place la fermeture au public certains jours de la semaine, nous avons rappelé que la diminution des effectifs au gré des PAE annuels fragilisait un peu plus le service public douanier. Nous allons progressivement vers une virtualisation du Service public.

Après avoir mis en place la pénurie des effectifs dans les petits bureaux de la circonscription, le directeur régional leur fait porter le chapeau sur la modifications des horaires (« c'est eux qui l'ont voulu ! »).

La CGT affirme que la nécessité pour certains chefs de services de fermer au public est surtout due à une part grandissante de tâches de gestions comptables qui ont leur ont été transférées lors de la centralisation, la Recette Régionale ne prenant pas en compte ces missions pour l'instant malgré ses effectifs conséquents (19 agents). Toutes les autres tâches de gestion qui subsistent, les objectifs de contrôle, le tout soumis à l'impératif de performance font le reste... Concernant la centralisation comptable, loin d'être un « long fleuve tranquille », une nouvelle instruction est en cours d'élaboration pour remédier aux difficultés pointées dans les relations RR/Bureaux/Brigades. A coté du PAE et du POC, il est probable que va surgir un nouveau Pôle « Comptabilité-recouvrement ». Avec bien entendu pouvoir direct sur les services et petits bricolages locaux. A surveiller de très près.... *La CGT a voté contre ces propositions.*

* Concernant la modification horaire du bureau de Blagnac, à savoir la permanence de 18h à 20 h supprimée, *la CGT s'est abstenue* en rappelant la nécessité d'une concertations locale entre le chef de service, voir le divisionnaire et le personnel (page 12/14).

MC STUPS BLAGNAC: « à la niche... »

Il était question de transformer l'emploi maître chien explo en spécialité «MC stupéfiants» (suite au transfert des missions sûreté à la gendarmerie) et de confier cette nouvelle fonction à l'agent titulaire de l'ancienne spécialité.

Cet agent occupant en outre des fonctions de moniteur de tir et TPAI rendant sa disponibilité sur l'aéroport plus que relative, la CGT a demandé la création nette d'un emploi supplémentaire MC Stups pour renforcer la brigade afin d'assurer un véritable point d'appui technique aux agents.

Revers de la main du Directeur, expliquant que les créations de postes ne sont pas dans l'air du temps. La question du cumul des spécialités pourrait être revue à l'avenir.

La CGT a voté contre cette proposition.

BARBASTE ATTITUDE: le DI nous le joue « soft »...

Le 18 novembre s'est déroulée à Barbaste (47) la désormais traditionnelle grande messe annuelle SURV.

Surprise: Pas de bilan par unité avec mise en exergue des bonnes et mauvaises brigades (comme en 2009), mais un bilan global DI décliné seulement par DR. Donc pas de stigmatisation des Unités et volonté manifeste du DI et des DR de maintenir une ambiance feutrée...

Après un tour des questions d'ordre général par le DI: fin de COMMANDI BOP et vive OSCAR pour le 1/1/2011 (y a le feu!), évolution chaîne hiérarchique Surv (selon le DI, pas de problème. On prendra le temps en fonction des départs naturels des CU CTP Central le 13.12.10). Grand flou pour Blagnac en phase transitoire.

Le changement de réglementation tabac Intra UE pourrait constituer un danger quant au devenir de certaines brigades au contentieux presque exclusivement tabac...

Bilan DI globalement en baisse par rapport à 2009 mais impact DI sur le bilan national en hausse (ça veut dire pas très bon ailleurs). La DR de Bayonne est très à son avantage et « tire » les résultats de la DI.

- Présentation d'une « grande étude » sur les flux transfrontaliers avec l'Espagne: trafic PL en baisse et presque exclusivement au Perthus et à Biriou, trafic VL très équilibré entre les différentes routes trans-pyrénéennes. A quoi sert cette étude ?

En vrac: changement d'IMI, nouvelles herses, pas de problème pour l'utilisation de véhicules banalisés en contrôles dynamiques, changement casques des motards...

Enfin, répartition des participants en quatre ateliers: *contrôle du fret express, utilisation des moyens de contrôle, prévisibilité des services, sécurité des agents.*

Sur ces 4 thèmes rien de très innovant (beaucoup de redites mais il sera tout de même intéressant de lire le compte rendu DI).

Au final une journée bien (trop...) calme (très très peu d'interventions des participants et quasiment aucune des CU).

ETUDE ERGONOMIQUE DELTA: PORTET SITE D'ETUDE

Lors d'un groupe de travail Hygiène et sécurité du mois du 30 mars 2010, le directeur général a annoncé la mise en place d'une étude ergonomique portant sur les conditions d'utilisation de DELTA.



Proposition de solution ergonomique...

En mettant en place celle-ci dans trois bureaux pilotes, la DG voudrait s'assurer du bien être des agents face à cette application informatique.

Un prestataire ergonomique privé sera chargé de collecter les desideratas des agents dans chacun des ces bureaux (à quel prix?), avec l'appui des IHS et ACO locaux.

Trois comités de suivi seront mis en place de Novembre 2010 à Juin 2011 avec des comités locaux pilotés par un chef de projet par DR (pour Midi-Pyr: le chef du PAE). Les conclusions s'imposeront dans les CHS locaux et en CHSM.

Il est regretté que parmi les bureaux choisis, aucune plateforme portuaire ou aéroportuaire où la fonction spécifique de veille exclusive (7 heures d'affilée) a été mise en place n'ait été retenue (à l'instar de la direction du Havre par exemple). La DG serait-elle inquiète des conclusions qui pourraient résulter de cette enquête....

Nous sommes certains que l'ergonome aurait trouvé intéressant d'auditionner ces agents veilleurs au bord de la crise de nerf programmée !

Domage pour l'administration, qui du coup en aurait eu pour son argent (en effet pourquoi faire appel à un ergonome privé alors qu'il existe un service dédié au ministère?).

Quoi qu'il en soit, l'occasion est bonne de se manifester sur la veille et l'application elle-même, pour les agents du bureau principal de Portet (vu que ce site a été choisi en raison d'un nombre important de bureaux à gérer après la version « hard » de la réforme du dédouanement sauce « Blondot »).

Gageons que ce processus hautement démocratique aboutira à un satisfecit de la direction générale dans sa bonne gestion de ses ressources humaines.

Nous pourrions demander que cette véritable prise en main de notre outil de travail soit développée à toutes les applications informatiques obstruant de plus en plus notre profil Cado.

Petit rappel: la philosophie même de DELTA n'est bien sûr pas amendable. Delta D restant un outil entièrement dédiés aux gros opérateurs (aucune possibilité de Criloc ou Pronat) et les timers de libération étant non négociables. Faut pas pousser tout de même !